



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé

Paris, le 14 novembre 2024

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :

Division des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
(DPATSS)

Lynda AMARA
Cheffe de la DPATSS

Pascale AUDREN
Cheffe du bureau DPATSS 4
Adjointe à la cheffe de division

Guillaume PRIME
Chef du bureau DPATSS 1

passerelle2025@ac-paris.fr

Tél : 01.44.62.44.94 (secretariat DPATSS)

12 boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 Paris Cedex 19

Le Recteur de la région académique Île-de-France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités

à

Mesdames les cheffes et messieurs les chefs d'établissement
du second degré public

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des CIO

Mesdames et messieurs les enseignants du premier degré
s/c de mesdames les Inspectrices et de messieurs les
Inspecteurs de circonscriptions du premier degré public

Mesdames et messieurs les enseignants du second degré,
d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale

24AN0182

Objet : Accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

Calendrier :

- Réunion d'information par webinaire : 26 novembre 2024
- Date limite de dépôt des candidatures : 6 janvier 2025
- Phase de sélection des candidatures et auditions : Du 6 janvier 2025 au 7 février 2025
- Information de la décision aux candidates et aux candidats : au plus tard le 7 mars 2025
- Prise de poste : 1er septembre 2025

Références :

- Relevé de décision du 10 septembre 2021 relatif au plan de requalification pluriannuel de la filière administrative au ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;
- Instruction du 28 mars 2022 relative à l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

PJ :

Annexe 1 : formulaire de candidature pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat (AAE) par la voie du détachement

La présente circulaire a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de l'accueil en détachement de personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat.

I. Définition du dispositif :

Le relevé de décisions du 10 septembre 2021 portant plan de requalification pluriannuel de la filière administrative prévoit notamment la prise en compte de l'évolution des missions et des métiers de la filière administrative, la mise en place d'un accompagnement des parcours professionnels des personnels, le renfort de leur formation initiale et continue et la requalification des emplois administratifs de 2021 à 2026.

Dans ce cadre, le plan prévoit un dispositif visant à faciliter le détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues dans le corps des attachés d'administration de l'Etat et à instituer une formation dans les instituts régionaux d'administration (IRA) au moment de la prise de fonctions. Il s'inscrit dans le souci de développer la mobilité entre corps et de valoriser les compétences des personnels intéressés.

En 2024, 3 collègues ont intégré ce dispositif : 1 en établissement et 2 dans les services académiques sur des fonctions RH et budgétaires.

Pour l'année 2025, 4 possibilités de détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat sont proposées par l'académie de Paris.

II. Calendrier détaillé et procédure :

Vendredi 15 novembre 2024	Publication de la circulaire 2025-2026 Information I-prof sur l'organisation du webinaire et la proposition de 6 stages dans les services académiques Début du recueil des candidatures exclusivement par voie dématérialisée à : passerelle2025@ac-paris.fr
Mardi 26 novembre 2024 de 12h15 à 13h15	Webinaire de présentation du dispositif passerelle
Lundi 2 décembre 2024	Date limite de réception des candidatures aux 6 stages proposés dans les services académiques
Lundi 9 décembre 2024	Réponse aux candidats sélectionnés pour un stage
Lundi 6 janvier 2025	Date limite de réception des candidatures au dispositif passerelle pour l'année 2025-2026
Du 6 janvier au 7 février 2025	Phase de sélection des candidatures et auditions
Semaine du 3 mars 2025	Envoi des réponses aux candidats

➤ **Présentation du dispositif passerelle 2025-2026**

Offres de stage de découverte

Pour la première année, 6 offres de stage sont proposées hors temps scolaire dans les services académiques pour découvrir les métiers susceptibles d'être proposés aux candidats retenus.

Ces offres sont adressées par communication I-prof et la procédure de candidature détaillée dans cette même communication. Il s'agit d'adresser une lettre de motivation à passerelle2025@ac-paris.fr pour participer à ces stages de 2 jours (12h) en précisant dans l'objet du mail : "offre de stage passerelle"

- 2 stages sont proposés les 23 et 24 décembre 2024 et 4 stages les 2 et 3 janvier 2025 de 9h à 16h

**Webinaire à destination des personnels enseignants et d'éducation (enseignement public)
candidates et candidats au détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat :**

- Mardi 26 novembre 2024 de 12h15 à 13h15
-

Lien de la réunion :

[https://visio-
agents.education.fr/meeting/signin/invite/381446/creator/165849/hash/4fbcddcf71f7a649077eb23a29e2c5355110ce
4](https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/invite/381446/creator/165849/hash/4fbcddcf71f7a649077eb23a29e2c5355110ce4)

Pour rejoindre cette conférence par téléphone, veuillez composer le :
+33 1 76 47 71 01
puis saisir sur le clavier 49550 comme code PIN de la conférence, suivi de #.
Appuyez sur la touche « 0 » de votre téléphone afin d'activer/désactiver votre microphone.

Programme de la réunion :

- Présentation de 20 minutes du dispositif passerelle par la DPATSS.
- Interview de 20 minutes d'une ancienne directrice d'école maternelle entrée dans le dispositif à la rentrée 2023.
- Réponse aux questions (20 minutes).

➤ **Modalités de dépôt des candidatures :**

Dès publication de la circulaire, les personnels enseignants des premier et second degrés publics, d'éducation et psychologues intéressés par un détachement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat formulent leur demande exclusivement par voie dématérialisée à l'adresse : passerelle2025@ac-paris.fr, **jusqu'au 6 janvier 2025, délai de rigueur.**

Le dossier de candidature comprend :

- Le formulaire de candidature au détachement (annexe 1 jointe à la présente circulaire) ;
- un CV ;
- une lettre de motivation mettant en évidence les compétences et les aspirations ;

Le nombre de possibilités de détachement étant contingenté et afin de respecter une bonne organisation de la procédure, merci d'adresser des dossiers complets et de respecter les délais d'envoi de votre demande.

➤ **Modalités de sélection des candidatures :** du 4 février au 7 février 2025

- Au niveau académique : un examen attentif des dossiers des candidatures se fera auprès d'une commission présidée par le directeur des ressources humaines (DRH) ou ses représentants et sera complété par un entretien avec les candidats et les candidates dont le dossier aura été présélectionné.
- Au niveau ministériel : à l'issue de ces entretiens, les demandes de détachement sont transmises auprès de la direction générale des ressources humaines du ministère (DGRH) qui se prononce sur la liste définitive des candidatures retenues.

➤ **Communication de la décision :**

Tous les candidats et toutes les candidates sont informés par courriel sur leur adresse professionnelle de la

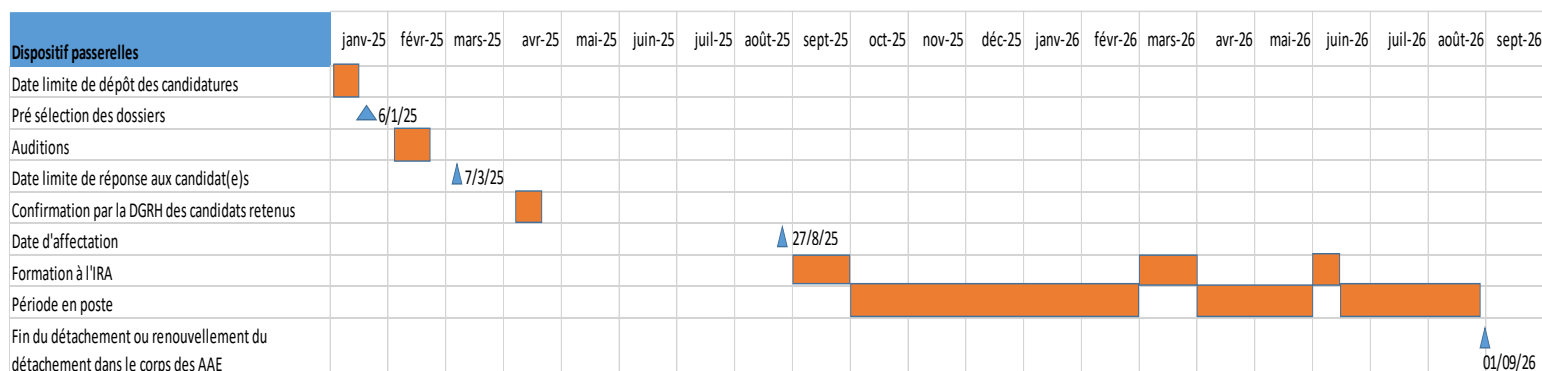
suite donnée à leur demande au plus tard le 7 mars 2025.

III. Calendrier du détachement et de la formation à l'IRA :

- A compter du 27 août 2025 : affectation dans un poste pour une prise de contact avec ses interlocuteurs et découverte des missions. Durant cette période, il ou elle participe aux réunions, s'intègre dans la structure et appréhende la prérentrée et la rentrée scolaire en qualité de personnel administratif ;
- Puis départ en formation à l'IRA de son choix (Lille, Lyon, Nantes, Metz, Bastia) ; un ordre de préférence sera demandé : quatre semaines de formation en septembre 2025, quatre semaines en mars 2026 puis deux semaines en juin 2026.

IV. Situation administrative du candidat retenu :

- La ou le candidat retenu est détaché dans le corps des attachés d'administration de l'Etat pendant un an à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- Durant l'année de détachement, elle ou il est rattaché pour sa gestion à l'académie de Paris et affecté sur un poste définitif. Elle ou il est rémunéré et géré par l'académie de Paris ;
- Durant sa formation à l'IRA, stagiaire de la formation continue, elle ou il bénéficie à ce titre de la prise en charge des frais de formation (déplacements entre le domicile et l'IRA, l'hébergement...) ;
- L'accompagnement la première année de détachement par un tuteur est assuré ;
- Durant la période de détachement, le traitement indiciaire correspondant à son classement dans le corps des attachés d'administration de l'Etat, le supplément familial de traitement (SFT), l'indemnité de résidence (IR) le cas échéant et l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFSE) au taux plancher sont assurés ;
- Trois mois avant la fin de son détachement (soit au 1^{er} juin 2026), la candidate ou le candidat détaché doit exprimer son souhait :
 - soit de ne pas renouveler son détachement ; dans ce cas, la réintégration dans ses fonctions dans son corps d'origine au 1^{er} septembre 2026 est assurée et l'affectation dans l'établissement où elle ou il exerçait ses fonctions est réalisée ;
 - soit de prolonger son détachement ; dans ce cas, le détachement est renouvelé pour une période de quatre ans ; la personne reste affectée sur le poste occupé depuis le 1^{er} septembre 2025. Au terme de cette période, l'administration examinera les demandes d'intégration éventuelles.



Outre une diffusion de la circulaire dans les lettres hebdomadaires Inform@lire pour le 1^{er} degré et dans la lettre de l'encadrement pour le 2nd degré, cette présente note a vocation à être diffusée de la manière la plus large possible.

Pour le recteur de la région académique Ile-de-France,
 recteur de l'académie de Paris,
 chancelier des universités de Paris et d'Ile de France,
 pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire
 et par délégation,
 le secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines

signé

Thibaut PIERRE